

NOS PROCHAINES PROMENADES

Abréviations : PR (**) = prix réduits. — AR = aller et retour. — PC = pourboire compris.

La Société et les conducteurs déclinent toute responsabilité quant aux accidents, quels qu'ils soient, pouvant survenir au cours ou à l'occasion des excursions ou des visites.

Sauf indication contraire, il est indispensable de se munir de vivres et de boissons pour toute la journée.

Les personnes étrangères à la société ne peuvent participer aux promenades que trois fois, et sur invitation à demander à Mme Renée LEJEUNE-RONVAL (Tél. 42.05.58). Les anciens membres ne sont admis aux promenades que contre paiement de la cotisation de l'année en cours.

3 septembre. — Goffontaine, Fraity, Tancremont, Mont, Hodbômont, Jévousmont, Theux [15 km]. — Conducteur: M. HANSOTTE (Tél. 52.14.79). — Réunion Guillemins 10 h: train 10 h 26 pour Goffontaine 10 h 50 (PR). — Retour train Theux 18 h 00, Liège 18 h 38 (PR). — Repas de midi sous abri à Tancremont.

10 septembre. — La région du Viroin et ses curiosités botaniques et géologiques, sous la direction de M. le Professeur Jean MOUTSCHEN: Fagnolles, Montagne aux Buis, Roche-à-Lomme, les Abannets, le Fondry des Chiens, Nismes, la Roche trouée [16 km]. — Déplacement en car; responsable: M^{me} Renée LEJEUNE (Tél. 42.05.58). — Inscription obligatoire jusqu'au 31 août par versement (*): membres 240 F (PC), étrangers 270 F (PC). — Réunion pl. St-Lambert 7 h 45: départ 8 h 00. — Rentrée à Liège vers 20 h 30. — Repas de midi sous abri à Nismes-station.

17 septembre. — Eupen, Schorberg, Kehr-mühle, Langesthal, barrage de la Vesdre, Kluse, Binster, Kehr-mühle, Eupen [16 km]. — Conducteur: M. WAUTERS (Tél. 65.24.84). — Réunion Guillemins 9 h 00: train 9 h 29 pour Verviers-central 9 h 54 (PR), puis autobus 10 h 24 pour Eupen (église St-Joseph) 11 h 10 (PR). — Retour autobus Eupen (église St-Joseph) 17 h 47 pour Verviers-central 18 h 24 (PR), puis train 19 h 25 pour Guillemins 19 h 42 (PR). — Repas de midi sous abri au barrage. — Faculté d'écourter.

24 septembre. — Werbomont, La Platte, Les Forges, Rahier, ru de Pierreux, Xhîrfômont, Stoumont-station [18 km]. — Conducteur: M. DEWEZ (Tél. 23.62.44). — Réunion Gare routière 7 h 50: autobus 8 h 10 pour Werbomont (PR). — Retour autobus Stoumont-station 18 h 45 pour Comblain-au-Pont 19 h 29 (PR), puis train 19 h 46 pour Guillemins 20 h 20 (PR).

1^{er} octobre. — Teuven, vallée de la Gulpe, Noorbeek, vallée de la Voer, Fouron-le-Comte [15 km]. — Conductrices: M^{lles} SIMON et GATHON (Tél. 43.62.85). — Réunion Gare routière 7 h 40: autobus 8 h 08 pour Visé et Teuven (PR). — Retour autobus Fouron-le-Comte 16 h 32 pour Liège 17 h 38 (PR). — Repas de midi sous abri à Noorbeek. — Se munir de la carte d'identité et de quelques florins.

(*) Les versements sont à effectuer au c.c.p. 000-0181924-49 (Le Vieux-Liège, Tourisme, Liège). Ils doivent être postés au plus tard le jeudi avant celui qui précède immédiatement le dimanche du déplacement et doivent être confirmés par téléphone le jour même à Mme Renée LEJEUNE-RONVAL (Tél. 42.05.58). Les inscriptions sont notées dans l'ordre de réception des paiements; elles ne peuvent toutefois être honorées que dans les limites de la capacité du car.

(**) L'obtention de billets à prix réduits n'est pas garantie; elle est subordonnée à la présence du du minimum prévu de personnes intéressées.

VOIR PAGE PRÉCÉDENTE LE PROGRAMME DES VISITES DU SAMEDI

CHRONIQUE

de la Société royale

LE VIEUX-LIÈGE

(Association sans but lucratif)

Sites et Monuments

Rédaction: Rue A. Ponson, 17, 4500 Jupille-s/M. (Tél. 041-62.82.39) Ce numéro: 28 F

Abonnement pour non-membres (Bulletin et Chronique): 550 F (C.C.P. 000-0323840-54)

réduit à 450 F pour les associations sans but lucratif et les administrations publiques.

Un problème liégeois:

L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE SAINT-LAMBERT ET DE SES ABORDS

L'aménagement de la place Saint-Lambert et de ses abords est en cours. Un énorme chantier s'est ouvert, attirant jour après jour des badauds pour la plupart médusés.

Les projets dont la réalisation s'ébauche ainsi sont basés sur les postulats qui prévalaient au lendemain du dernier conflit mondial, et qui ont été remis en question depuis lors. Ils ont été critiqués opiniâtement.

Au point où en sont les choses, la critique, pour être constructive, ne doit plus viser ces postulats; elle doit prendre pour cible les volets qui peuvent encore être amendés.

Les discussions sur l'aspect archéologique du problème ont récemment rebondi, par une conséquence non inespérée des fouilles ouvertes l'an dernier; et c'est une pétition d'adolescents — troupes fraîches! — qui les ont rallumées. Notre Chronique a fait écho dans son n° 221 à cet heureux événement.

Le sous-sol de la place Saint-Lambert a un intérêt scientifique et une valeur sentimentale extraordinaires pour quiconque n'est pas étranger à ce genre de préoccupations. Là sont enfouis des témoins qui n'existent nulle part ailleurs, des témoins du passé de notre cité depuis ses débuts perdus dans la nuit des temps. Là se trouvent les vestiges de l'édifice le plus prestigieux de notre histoire: la cathédrale Saint-Lambert. Sa destruction devait être, dans l'esprit des révolutionnaires qui l'ont voulue, le symbole de la chute de la « tyrannie »; même aux yeux de ceux qui sont politiquement de leur lignée, elle est un funeste haut-fait de vandalisme. Sitôt la fièvre tombée, que de regrets! Que de peine à achever la sinistre besogne! Et que de recherches en vue de recréer par la pensée l'œuvre anéantie! Non sans d'après discussions, faute de disposer

des pièces à conviction enfouies sous l'asphalte et sous les caves.

Si incomplètes et si imparfaites qu'elles aient pu être, les fouilles de 1907 n'ont pas manqué de piquer la curiosité de l'homme de la rue et de fournir aux spécialistes une belle matière d'études. Si limitées qu'elles soient, les fouilles actuelles sont déjà dans le même cas. Livrer aux excavatrices la moindre parcelle de terrain inexploré, ce serait une irréparable faute. Une faute pour laquelle le besoin d'une gare d'autobus et d'un parking souterrains risque fort de n'être pas longtemps admis comme circonstance atténuante.

Et que deviendront les vénérables murailles que le site recèle? Les conserver toutes en place, *in situ*, ce serait rendre impossible l'exécution du projet; exécuter le projet, ce serait les condamner à disparaître toutes. L'ingénieur croit avoir la solution: on reconstruira ailleurs. Mais tandis que le financier marque son opposition, l'archéologue se récrie: entre le mur en place et le mur reconstruit, il voit autant de différence qu'entre un original et sa copie; et il en voit une plus grande encore entre le témoin authentique et son tracé en surface. Qu'un dialogue ouvert s'établisse, et un terrain d'entente sera trouvé. La conservation *in situ* peut se limiter à quelques zones particulièrement sensibles, tels le chœur oriental (objet de controverses non closes) et le chœur occidental (où la tradition situe le martyr de saint Lambert). Les problèmes posés de ce fait seront assurément délicats, mais non pas insolubles. Conserver la chapelle de Nassau dans la Bibliothèque Albertine, c'était « impossible »; cela fut fait, pourtant.

L'aménagement pose par ailleurs des problèmes d'urbanisme non moins épineux que les problèmes archéologiques.



Relativement bénins sont ceux que suscite la construction d'un bâtiment destiné aux services du Gouvernement provincial. Prolongeant le Palais vers l'ouest, il sera face à face avec l'édifice néo-gothique élevé par Delsaux, et il s'harmonisera avec lui, sans tomber dans l'erreur du pastiche; il aura en particulier un gabarit analogue. Au passif, un nouveau raccourcissement du Publémont, entraînant la perte d'un espace vert et de témoins architecturaux dont on ne sauvera tout au plus qu'une faible partie.

L'extension du Palais de Justice, quant à elle, va prendre la forme de deux tours jumelles plantées un peu plus au sud, là où se trouvait l'hôtel de Cortenbach, autre victime, plus marquante. Certains opinent qu'aucun immeuble en hauteur n'est tolérable en un pareil endroit. D'autres rappellent que la cathédrale dressait ses trois tours dans le voisinage immédiat. Pour désarmer les opposants non absolument irréductibles, il faudrait créer un édifice qui soit beau, assez beau pour mériter place dans les futures encyclopédies de l'architecture de notre époque, et qui en même temps soit en accord avec l'environnement, et principalement avec la façade sud du palais.

À côté de ces constructions, les projets prévoient des démolitions qui n'agitent pas moins les esprits: ils veulent la disparition des deux flots bâtis qui séparent la place Saint-Lambert de la place du Marché. Bien que le Vieux-Liège s'en soit ému naguère encore (*Chronique* n° 222, p. 126), il n'est pas inopportun d'y revenir plus à loisir.

La place Saint-Lambert n'était certes pas une réussite. Il faut se demander pourquoi. Les chances de lui donner plus d'allure s'en trouveront accrues.

Elle a pour élément dominant, c'est évident, la façade sud du palais, réédifiée après un incendie, sous le règne du prince-évêque Georges-Louis de Berghes (1724-1743). Les plus beaux édifices de ce temps sont mis en valeur par le déploiement, devant leurs façades, d'un environnement qui reprend le rythme, prolongeant en particulier l'axe médian. Rien de tel place Saint-Lambert. Et pour comble de disgrâce, ce n'est pas la façade du palais qui donne la direction maîtresse, c'est le front de celles des grands magasins, beaucoup plus long. Dès lors, le palais est perçu comme planté de guingois.

Par ailleurs, la loi de la symétrie est pour l'architecture du XVIII^e siècle un postulat fondamental. Delsaux a veillé à la respecter. Les projets la méconnaissent superbement: ils prévoient le dégagement de la médiocre bâtisse néo-gothique ajoutée du côté est, un peu oblique-

ment, et ils veulent opposer le vide à l'imposant volume vertical des deux tours jumelles. La façade princière réclame, tout au contraire, la création, au-devant d'elle, d'une composition symétrique, faisant évidemment abstraction des tours proprement dites, mais reprenant en miroir les constructions relativement basses qui leur serviront de socle. Ce qu'elle attend aussi, c'est l'enlèvement du clocheton ajouté sous la domination française, dont l'accent vertical est en contradiction flagrante avec l'horizontalité des lignes maîtresses.

La place du Marché, de son côté, serait encore plus gravement dénaturée. Elle est d'ampleur modeste et de forme irrégulière, ce qui souligne son âge vénérable. Les maisons, serrées les unes contre les autres, à la fois diverses et fort pareilles, l'étroite façade de l'ancienne église paroissiale Saint-André et l'hôtel de ville, imposant mais sans morgue, composent autour du Perron un cadre intime, chaleureux. Qu'on l'ouvre sur une vaste esplanade dominée par un double gratte-ciel, et tout paraîtra vieillot, frileux, petit.

Les maisons qui isolent les deux places l'une de l'autre n'ont sans doute en elles-mêmes rien de très remarquable. Leurs façades tournées vers le Marché sont restées pour compte lorsque sa protection a été assurée par le classement; il n'en irait vraisemblablement plus de même aujourd'hui, les conceptions en la matière ayant évolué, mais c'est un fait acquis. Dans ces conditions, la démolition ne saurait être véhémentement combattue. Mais la nécessité d'avoir là des constructions de remplacement doit être inlassablement proclamée. Et dès lors, il faut prévoir à temps l'indispensable infrastructure.

Les problèmes esthétiques ont ceci d'éminemment humain qu'ils n'offrent pas matière à d'irréfutables démonstrations. Celui qui vient d'être discuté se clarifiera au fur et à mesure que progressera la réalisation des projets. Admettez, par hypothèse, qu'après la fusion des deux places et l'érection des tours jumelles, on reconnaisse que l'esplanade obtenue évoque fâcheusement les régimes forts, friands d'espaces héroïquement grands, qu'elle confère aux tours le statut de monument majeur, que le palais et l'hôtel de ville, placés asymétriquement de part et d'autre du nouvel axe principal, font piètre figure, et que les passants fuient ces lieux, comme ils fuient à Bruxelles la démesurée esplanade de l'Europe, dont un aménagement est d'ailleurs à l'étude. Et supposez qu'il soit impossible de porter remède à cela faute de l'infrastructure nécessaire... Ne serait-ce pas inadmissible?

LE VIEUX-LIÈGE

MONUMENTS À SAUVEGARDER !

Le cri d'alarme que nous avons lancé dans notre n° 221 (mai-juin 1978, pp. 114-115) pour les monuments funéraires, pierres tombales, caveaux ou simples croix dont la conservation nous paraît souhaitable, principalement dans les vieux cimetières entourant les églises, a retenu l'attention de M^{me} Gilberte EVRARD, échevin de

l'état civil de la ville de Liège. Dans la lettre qu'elle nous a adressée le 7 juillet dernier, M^{me} Evrard nous dit s'être penchée, dès son entrée en fonction — en 1977 —, sur le problème de la conservation des monuments intéressants des divers cimetières liégeois dont les concessions ne seraient pas renouvelées, et elle nous donne à ce